

( 4 )  
16°. Pension de l'Instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
  - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
  - c. Fondations?
  - d. Caiffes communales?
  - e. Biens d'église?
  - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
  - g. De biens-fonds?
  - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16°. La Commune de Mézières paye annuellement à l'Instituteur vingt deux francs en argent, vingt quaterons de moitié, mesure de Lausanne; cinq pipes de bois de sapin d'un jardin.

16°. Celle de Ferrauge lui paye annuellement trente francs en argent; vingt huit quaterons de moitié, aussi mesure de Lausanne; & cinq charres de bois de sapin.

Plus entre les deux Communes, un morceau de terre pour un Chenoyer & un sport d'environ demi pose pour semer en avoine fait la subsistance d'une modique pension.

Notes

L'Instituteur fonctionnant actuellement vitant & souffrant de l'ancien que son grand âge a mis hors d'état de faire aucune fonction, ne retire pas toute la pension ci dessus désignée; il est, par un accord fait avec celui-ci, obligé de lui en remettre annuellement une partie qui est huit quaterons de moitié & l'espèce dit ci-dessus.

La Régence réunissant deux villages assez grands, l'Instituteur ne peut faire qu'une école par jour à chaque village. Son temps est ainsi tout à fait absorbé en hiver; en été, & durant toute la belle saison, plus de la moitié des enfans ne mettent pas le pied à l'école & ils oublient ainsi ce qu'ils peuvent avoir appris durant l'hiver. Il serait à souhaiter que, pour la meilleure éducation de la jeunesse, des deux villages & tous ceux qui se trouvent dans ce cas fussent séparés & qu'il y eût dans chaque village deux écoles par jour, l'une destinée uniquement pour les leçons d'écriture, d'orthographe & d'arithmétique, & l'autre pour les autres objets d'instruction. — Mézières, le 10. Mars 1809.

Ju Pierre Jordan.

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I. RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District?

e. Canton?

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent?

56  
N. 20.

Ecotheaux

hameau

Commune

Paroisse de Palliezieux: Agence d'Ecotheaux

D'Oron

Leman

La circonférence du 1<sup>er</sup> quart d'heure contient 10 Maisons. Celle du second autant; celle du troisième autant,

Ecotheaux, Frané, la Combas, Chaumiaux, les Bois dessus, Combaelien, fauchaux, les gadalles

de Frané 15 minutes, de la Combas 10 minutes du Chaumiaux 15 minutes; des Bois dessus 15 minutes de Combaelien 15 minutes, de fauchaux 10 minutes des gadalles 10 minutes

Frané 2, la Combas 6, Chaumiaux 15, Bois dessus 2, Combaelien 1, fauchaux 6, gadalles 1, Ecotheaux 21.

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

*Pallezieux, Oron - Chesalles maracon*

b. Leurs distances réciproques.

*De Pallezieux à Oron 15 minutes; Oron à Chesalles 30 minutes; De Chesalles à Maracon 60 minutes; De Maracon à Ecoleaux 15 minutes*

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

*La Lecture, l'écriture, l'Orthographe - l'arithmétique la musique des psaumes - la Religion.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

*On tient l'école en hiver & en été; la durée est de 3 heures*

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

*la Bible, le Testament, l'Alphabet d'Oron - l'Alphabet des Pages, les Psaumes*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils obervés?

*Les Pasteurs les Donnoient & Surveillent à leur Observation*

9°. Durée de l'école chaque jour?

*Deux école par jour, et chaque école dure 3 heures*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

*Ils sont classés en 11 classes*

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

*Principalement, examiné & nommé par le Pasteur, ensuite élu & patenté par le Ballif d'Ecoleaux*

b. D'où est-il?

*Abraham David Samuel Bérard*

c. Son nom

( 3 )

d. Son âge.

*29 ans*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

*1*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

*Depuis trois ans et demi*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

*Régent à la Proevias; labourer*

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

*point*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

*48*

a. En hiver, } soit garçons ou filles.

b. En été, } soit garçons ou filles.

*9. Or 25.*

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

*La Bourse aumanière Paroissiale fait par supplément à ma pension 10 L 5 Sols non*

*il n'est ni neuf ni vieux un peu délabré*

*Il n'y a qu'une chambre pour l'école une à rez-de-chaussée le second étage sert aux assemblées communales non*

*La Commune puisque c'est sa maison d'assemblée*

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *500 argent 11 L 8 Sols: moitié 13 quartieron*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de *point: Bois 6 Chard en Chêne & Sapin fournis par la Commune*

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *5 L du Comquett de Cabaret de La Mozière*
  - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *un Capital de 200 L donné par le Balliv*
  - c. Fondations? *un log de 20 L: un Capital de 200 L Don par l'ancien Gouvernement.*
  - d. Caisses communales? *13 quartieron de Miesel, par l'ancien Gouver de la Caisse Communale 140 L 3 Sols*
  - e. Biens d'église? *point*
  - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *point*
  - g. De biens-fonds? *un Jardin Chenevier & plantage*
  - h. Ou d'autres capitaux quelconques? *de la Bourse des pauvres pour Supplément de Pension 19 L 5 Sols*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *La Mozière*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *De la Saroisse de La Mozière de l'Agence de La Mozière*

d. District? *Vion*

e. Canton? *Leman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*Il n'y a point de maison plus éloignée de un quart d'heure; y compris La Mozière se trouve 53 maisons sans ce quart d'heure.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*La Mozière; Monteliez; Vuavres; les Bois; Pierre à Confy; Moncas; Champ Millet*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

*Monteliez 5 Minutes; Vuavre 13 Minutes; les Bois autant; Pierre à Confy autant; Champ Millet 10 Minutes; Moncas un fort quart d'heure.*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*La Mozière 38; Monteliez 5; Vuavre 1; les Bois 3; Pierre à Confy point; Moncas point; Champ Millet 1.*

58  
30.